

Subventions exceptionnelles à des associations sportives de quartier dans le cadre du Fonds d'Aide au Sport

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au titre du Fonds d'Aide au Sport pour les clubs de quartier, après avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

* Football Club Clairs-Soleils	4 000 F
* U.S. Prés de Vaux	4 000 F
* A.S. Montrapon-La Butte	8 000 F
* A.S. Amitié Football	3 000 F
* A.S. Orchamps	1 000 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	1 000 F
* F.C. Planoise Saint-Ferjeux	2 000 F
* Planoise Football Club	1 000 F
* Espoir Jean Josselin	1 000 F
* Association des Parents de la Grette	2 000 F
TOTAL	<u>27 000 F</u>

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.6574 - code service 20300, inscrite au Budget Primitif 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.